[Texte]

The housekeeping recommendations are simple enough. I think the issue one would disagree on or agree on is this business of how you deal with dangerous offenders—and not release them any earlier than you have to.

We disagree with their proposals and we suggest something different. But in the meantime, we hope there would be some speed in getting the overall review of the law done.

The Chairman: Thank you. Mr. Vankoughnet.

Mr. Vankoughnet: Thank you very much, Mr. Chairman. I, too, would like to welcome our witnesses this morning and say how much I appreciate the briefs that have been presented.

I have had a chance to look through them before the meeting and one thing which strikes me is the fact that we spend a great deal of time as legislators and in committee speaking about the problems of our inmates, but sometimes we fail to recognize the victims of crimes. I certainly want to applaud you on recognizing this fact in your presentation, because I think this is very important. Of course, at the same time we all certainly want to make sure those who are serving time and have committed crimes in our society are treated humanely and certainly with all due respect to our Charter of Rights and so on.

• 1215

But it does concern me that we do spend too little time talking about the victims of serious crimes. Certainly my concern is that in sentencing people we should take into consideration the fact that in sentencing these people who have committed serious crimes in our society these sentences should be consistent. This is something that is not taking place; so of course this makes problems for parole situations, certainly for organizations such as yours. I would like to have your comments on just how you feel sentencing should be improved so that perhaps better circumstances will result in making sure people do serve more consistent terms for certain crimes.

I will ask another related to that when maybe you have had a chance to comment on sentencing and how it relates to earned remission and so on.

Mr. Drouillard: First of all, on the question of the role of the victims, I think in our paper on the post-sentencing law reforms of some time ago our view that the need for us as citizens—be it an individual citizen or a group of citizens, or even a corporate citizen in the community—to have intervention by the state to protect us and to help us against criminal actions against us, be it actions against our property or actions against our person, although these actions are needed, our ultimate aim is to try to accept more responsibility and provide more demonstrated alternatives to keeping the need for the state to intervene and take over the whole process to a minimum; to keep that state intervention to a minimum.

[Traduction]

n'ont purgé qu'une partie de leur peine. C'est là l'essentiel du projet de loi. Les recommandations qui portent sur la procédure sont assez simples. Le sujet litigieux, je pense, c'est celui du sort réservé aux criminels dangereux. Ils ne doivent pas être libérés prématurément.

Nous sommes en désaccord avec leurs propositions et nous proposons autre chose. Mais entre temps, nous espérons que la révision globale des lois concernées se fera avec célérité.

Le président: Merci, monsieur Vankoughnet.

M. Vankoughnet: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à nos témoins ce matin et leur dire que j'apprécie beaucoup les mémoires qui nous ont été présentés.

J'ai eu l'occasion d'y jeter un coup d'oeil avant la réunion et j'ai été frappé par le fait qu'en tant que législateurs, et que membres du comité, nous passons une bonne partie de notre temps à discuter des problèmes des détenus, mais les victimes de crimes sont parfois laissées pour compte. Je veux vous féliciter d'avoir mis en lumière ce fait dans votre exposé, car il me semble très important. Nous voulons bien sûr nous assurer par la même occasion que ceux qui ont commis des crimes et qui ont été incarcérés sont traités de manière humaine et en conformité de notre Charte des droits.

Mais je suis quand même préoccupé par le fait que nous passons trop peu de temps à discuter du sort des victimes de crimes graves. Les peines qui sont imposées aux auteurs de crimes sérieux dans notre société doivent être conséquentes. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle; cela cause bien sûr des problèmes au niveau des libérations conditionnelles, et rend le travail d'organismes comme le vôtre plus difficile. J'aimerais que vous nous fassiez connaître vos observations sur les améliorations qui pourraient être apportées à l'imposition des peines, en vue d'assurer une certaine uniformité dans les peines qui sont imposées dans le cas de certains délits.

Je vous poserai une autre question connexe quand nous aurons entendu vos commentaires sur les peines et leur rapport éventuel avec les réductions de peine que peuvent se mériter les détenus et ainsi de suite.

M. Drouillard: En premier lieu, au sujet du rôle des victimes, je pense que dans notre document sur la réforme des lois qui s'appliquent après l'imposition de la peine, nous avons exprimé le point de vue qu'en tant que citoyens... à titre individuel ou comme membre d'un groupe ou d'une société... nous devons pouvoir profiter de l'intervention de l'état et jouir d'une protection contre les actes criminels, que ces derniers soient dirigés contre notre propriété ou contre nos personnes la présence de l'état nous semble nécessaire, mais notre but ultime est d'accepter une plus grande responsabilité et de démontrer, en offrant d'autres possibilités, par exemple, qu'il faut restraindre au possible l'intervention de l'état ainsi que la tendance qu'il a à faire main mise sur tout le processus; il faut restraindre l'intervention de l'état au stricte minimum.